

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 19

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19.

Lausanne, le 27 Septembre 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Le général Jomini, par *Sainte-Beuve*. (Suite.) — Coup-d'œil général sur le service étranger, par *M. R. de Steiger-Fischer*. — Exposé des motifs de l'avant-projet de loi militaire fédérale. (Suite.) — Rassemblement de troupes à Bière. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport de la minorité de la commission de la Société des officiers vaudois. (Suite.)

LE GÉNÉRAL JOMINI, PAR SAINTE-BEUVE. (1)

(Suite.)

On aura peut-être remarqué que Jomini, dans sa lettre de janvier 1813 au ministre Clarke, exprimait positivement le désir non plus d'un poste dans l'état-major, mais d'un commandement dans un corps d'armée. Ceci répondait à une de ses préoccupations constantes depuis quelques années, et à une objection ouverte ou sous-entendue qu'il rencontrait sans cesse et à travers sa route. Il est rare, quand un homme possède un talent supérieur évident, qu'on n'en profite pas pour lui en dénier un autre: cela est de la nature humaine et de tous les temps. Or, Jomini, tacticien et écrivain distingué, devait naturellement être contesté comme militaire pratique et chef de troupe. Il aurait donc tenu avant tout à être mis à même, une bonne fois, de confondre sur ce terrain ses détracteurs. L'ami et le correspondant auprès de qui il s'épanchait pendant sa crise morale de 1810, le baron Monnier, lui avait représenté fort sensément le vrai de sa situation, en la dégageant autant que possible des irritations toutes personnelles qui venaient s'y joindre :

« ... N'accusez cependant personne, lui avait-il dit, des désagréments que vous avez éprouvés: ils étaient inhérents aux circonstances de votre carrière, et il faut bien moins vous en prendre aux hommes qu'à la nature des choses. En effet, il y a à peine quelques années que vous êtes passé d'un service étranger au service de France, où vous avez débuté comme officier supérieur. Peu de temps après, des conseils donnés au maréchal sous les ordres duquel vous étiez, et une manœuvre habile ordonnée presque malgré lui (2), ont contribué à obtenir à l'armée un brillant succès. Ce service est avoué par le maréchal qui l'a reçu, et il est connu et apprécié par l'empereur; mais seulement quelques généraux, initiés aux secrets des grandes opérations de l'armée, ont entendu parler de ce service et de ceux que vous avez rendus. La foule les ignore tous: elle ne voit en vous qu'un officier qui a des protecteurs puissants, et qui peut accaparer des faveurs que chacun croit lui être dues comme de simples récompenses. Ces jalousies, en offrant un appui à vos ennemis, doivent leur donner souvent la tentation d'agir. Opposez leur le courage

(1) Voir nos précédents numéros.

(2) Le correspondant de Jomini veut parler, sans doute, de la campagne d'Ulm en 1805, et du mouvement de Ney sur la rive gauche du Danube, maintenu malgré l'intervention de Murat et à travers l'hésitation même de Ney, qui fut un moment ébranlé.